

# biodiversité & paysage

## Espaces publics et gestion écologique

### pour en savoir plus :

#### Documents techniques & références

**Fiche "Murs et pieds de murs à biodiversité positive"** / Guide BBP, IDDR-NORPAK / [www.pilote41.fr](http://www.pilote41.fr) (rubrique Environnement et Urbanisme / Biodiversité / Aménagement et biodiversité)

**Guide "Gestion différenciée écologique des paysages, parcs et jardins"** / ed. Le Moniteur / 152 pages

**Opération "Trottoirs fleuris" et "semeurs urbains" de la ville de Blois** / [www.blois.fr/1491-zero-pesticide.htm](http://www.blois.fr/1491-zero-pesticide.htm)

**Dispositif de sciences citoyenne "Sauvages de ma rue"** / Tela Botanica - MNHN  
[www.cdpne.org/sauvages-de-ma-rue.html](http://www.cdpne.org/sauvages-de-ma-rue.html)

**Plan d'actions pour les paysages** / Agglopolys 1 rue honoré de Balzac 41000 Blois / [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr)  
[j.dumont@agglopolys.fr](mailto:j.dumont@agglopolys.fr)

#### Adresses utiles

**FREDON Centre** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Centre / Cité de l'Agriculture hall A 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 Orléans cedex 9 / T 02 38 71 90 10  
[contact@fredon-centre.fr](mailto:contact@fredon-centre.fr)

**Syndicat Mixte du Pays des Châteaux** / 1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois / T 02 54 46 09 42 / [www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr)

**Syndicat de Pays Beauce Val de Loire** / 9 Grande Rue 41290 Oucques / T 02 54 89 71 77

**ARF Centre** (Assises Régionales de l'Embellissement et du Fleurissement) / 1 Cloître Saint Pierre le Puellier 45000 Orléans / T 07 83 23 47 34 / [www.arf-centre.com](http://www.arf-centre.com)

**CDPNE** (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement) / 34 Avenue du Maréchal Maunoury 41000 Blois / [www.cdpne.org](http://www.cdpne.org) / T 02 54 51 56 70

**Centre de formations du Festival International des Jardins** / Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire 41150 Chaumont-sur-Loire / T 02 54 20 99 22 / [www.domaine-chaumont.fr](http://www.domaine-chaumont.fr)

**CAUE 41** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher) / 34 avenue Maunoury 41000 Blois / [www.caue41.fr](http://www.caue41.fr) / T 02 54 51 56 50



## Fleurir autrement

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)

34, rue de la Villette 41000 Blois | T 02 54 56 51 58

retrouvez l'ensemble des fiches biodiversité et paysage sur :  
[www.scot-blaisois.fr](http://www.scot-blaisois.fr) et [www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr)



**Le Grenelle de l'Environnement et les réflexions sur la Trame verte et bleue ont souligné le rôle des espaces verts urbains dans le maillage écologique.**

Les intérêts de la biodiversité en milieu urbanisé sont multiples : patrimoine paysager, intérêts écologiques divers (réduction des pollutions, contribution à la trame écologique, à l'adaptation au changement climatique...), cadre de vie, espace de détente et de découverte de la nature...

## Comment agir ?

**Fleurir autrement c'est penser différemment l'occupation de l'espace public afin d'en concevoir sa gestion de manière durable.**

### Gérer les espaces

La gestion différenciée d'un espace public doit prendre en compte les points suivants :

- **Sa localisation** au sein du territoire communal (centre-ville, quartiers d'habitation, entrées de ville et zone artisanale).
  - **Sa vocation** (lieu de rencontre, de détente, de passage, de représentation).
  - Son devenir (modification d'usage, extension future).
  - Les moyens humains et financiers de la municipalité.
- La gestion différenciée permet ainsi d'optimiser l'entretien des surfaces en fonction de leur localisation et de leur vocation.

### Sélectionner et entretenir les végétaux ?

Il est essentiel de choisir des végétaux en fonction de l'identité de chaque secteur et de leur entretien futur (indispensable à la pérennité d'un aménagement) :

- Sélectionner des essences adaptées au type de sol, à l'exposition et au climat.
- Anticiper la taille adulte du végétal pour éviter tout entretien drastique à terme (responsable d'un surcoût et d'un manque d'esthétisme).
- Privilégier l'utilisation de paillage naturel afin de limiter l'entretien (désherbage, arrosage).

### Comment fleurir ?

Un bon fleurissement consiste en un accompagnement végétal de l'espace urbain. Conçu dans un projet global d'aménagement des espaces publics, le fleurissement intervient pour valoriser ces lieux. On ne fleurit pas pour cacher ce qui n'est pas réussi (au risque de le souligner) ni pour organiser les espaces ("jardinières barrières" sur les parcs de stationnement). Un fleurissement se doit d'être généreux. Il est préférable de travailler l'ampleur des points de fleurissement plutôt que d'éparpiller des tâches fleuries sans réel impact sur le paysage urbain.



Fleurir autrement c'est aussi planter des massifs de vivaces ou d'annuelles mellifères, c'est-à-dire produisant du nectar. Le massif devient alors une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs. Ces massifs peuvent également abriter un "hôtel à insectes" pour les aider à passer l'hiver et à se reproduire.



Fleurir autrement et agir pour la biodiversité en ville peuvent également prendre la forme d'une simple opération de semis dans les interstices des revêtements de sol.

Mettre en œuvre une gestion différenciée nécessite de sectoriser l'espace et d'appliquer à chaque secteur un mode de gestion révélateur de son identité.

### Les quatre grands secteurs communaux

- 1. Les entrées de ville et espaces de transition** (entre le paysage environnant et les quartiers d'habitations). Ces espaces doivent servir de lien visuel entre les paysages limitrophes et la ville. L'accent est ici mis sur l'utilisation d'arbres, d'arbustes de préférence indigènes et de jachères fleuries à l'échelle du grand paysage.
- 2. Les zones d'activités** (ensemble de petites et moyennes entreprises) où l'objectif est d'accompagner les parcelles par une végétation pouvant évoluer le plus librement possible et à l'échelle des bâtiments d'activités.
- 3. Les quartiers d'habitations** (lotissements et groupement d'habitations individuelles) font l'objet d'une attention toute particulière afin de limiter les fréquences d'entretien tout en respectant au mieux une qualité d'aménagement et la cohérence des plantations entre espace public et espace privé. L'objectif étant de favoriser les aménagements pérennes intégrant arbustes et vivaces sous la forme de différentes strates végétales.
- 4. Le centre-ville.** Les espaces publics accompagnent les monuments et les lieux symboliques de la vie communale (mairie, commerces, école, ...). Ils nécessitent plus d'entretien car ils accueillent la majorité des fleurissements annuels à travers lesquels la ville ou le village exprime son identité.

Associer la population !  
En proposant aux habitants de s'approprier l'espace public par l'intermédiaire de plantations en pieds de mur (terrassements et fourniture des végétaux pouvant être réalisés par la commune, entretien à la charge des habitants).



photo CAUE 45

## Les + pour la biodiversité & le paysage :

- > Valorise l'identité paysagère communale tout en réduisant les coûts d'entretien
- > Favorise une prise de conscience de la biodiversité urbaine
- > Induit un meilleur respect de l'environnement

## Le coût :

- Le passage de l'entretien traditionnel à l'entretien différencié permet :
- > une diminution du nombre de tontes = réductions de temps de travail
  - > de rationaliser l'arrosage = moins de consommation d'eau et de déplacements
  - > de supprimer l'usage de pesticides et les engrais chimiques = réduction des coûts
  - > au personnel de travailler de manière plus ciblée